

Question 8

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.8.1-1	L'influence de la politique sur l'administration	14 points
---------------------	-------------	--	-----------

Situation de départ

Le 25 septembre 2022, la Suisse a voté une initiative populaire intitulée « Pas d'élevage en batterie en Suisse » (initiative sur l'élevage en batterie). L'initiative avait pour but d'interdire l'élevage en batterie, car le bien-être des animaux y est systématiquement bafoué. La Confédération aurait dû fixer des exigences minimales plus strictes pour des conditions d'hébergement et de traitement plus respectueuses des animaux, l'accès à l'extérieur, l'abattage et la taille maximale des groupes par étable.

Si l'initiative avait été acceptée, le texte suivant aurait été intégré dans la Constitution fédérale :

Art. 80a Détention d'animaux dans l'agriculture

¹ La Confédération protège la dignité de l'animal dans l'élevage agricole.
La dignité de l'animal implique le droit de ne pas vivre dans un élevage en batterie.

² L'élevage en batterie désigne l'élevage industriel d'animaux en vue d'une production de viande la plus efficace possible où le bien-être des animaux est systématiquement bafoué.

³ La Confédération fixe des critères, notamment pour un hébergement et un traitement respectueux des animaux, soins, l'accès à l'extérieur, l'abattage et la taille maximale des groupes par étable.

⁴ Elle édicte des dispositions relatives à l'importation d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires en tenant compte du présent article.

Cette question est composée de quatre parties (de a. à d.). Vous pourrez obtenir 14 points au maximum.

Tâche

- a. Quelles auraient été les conséquences pour les administrations municipales et communales si l'initiative populaire avait été acceptée et si la Confédération avait chargé les communes de la mise en œuvre ? Citez trois exemples de conséquences possibles pour l'administration municipales et décrivez pour chaque conséquence deux étapes concrètes qu'une commune pourrait entreprendre si la conséquence se produisait. Vous obtenez 1 point par conséquence réaliste et proche de la pratique et également 1 point par étape concrète appropriée, au total 9 points.

Conséquences	Etapes concrètes
Il en résulte de nouvelles tâches pour l'office de la construction, l'office de l'agriculture ou le service de la santé publique, éventuellement la police.	Vérifier l'impact sur les besoins en personnel
	Régler le déroulement des processus et les compétences

1
1
1

T 3

Points
obtenus

Conséquences		Etapes concrètes		Points
Se procurer ou fournir des données (p. ex. effectifs d'animaux, taille des étables, etc.).		Vérifier la disponibilité des données et la manière de se les procurer ou de les fournir		1
		Vérifier la mise en œuvre logicielle, régler le déroulement des processus et les compétences		1
Questions émanant de la population/des agriculteurs sur la mise en œuvre de l'initiative et des nouvelles dispositions		Former et faire évoluer le personnel		1
		Mettre en ligne des informations sur le site internet		1
Indications de correction D'autres solutions pertinentes sont possibles. Les particularités cantonales doivent impérativement être prises en compte.				
b. Les partis politique et les associations sont impliqués dans les campagnes de votation et dans le processus politique. Expliquez les différentes fonctions des partis et des associations. Vous obtenez 1 point par description correcte de chaque fonction, soit 2 points au total.				
Parti politique	Association à caractère politique de citoyens partageant les mêmes idées et visant à défendre leurs intérêts. Ont une conception politique globale (programme de parti politique). Désignent des candidats pour des postes et des fonctions politiques et présentent des listes aux élections. Les membres ne perçoivent aucune contrepartie matérielle directe.			1
Association	Regroupement de personnes ou d'entreprises qui défendent leurs idées. Représentent les intérêts partiels de leurs membres. Ils expriment leurs intérêts en politique (lobbying) et tentent d'influencer l'opinion politique, mais ne participent pas aux élections. Fournissent des prestations de service aux membres.			1
Indications de correction D'autres solutions pertinentes sont possibles.				
				T 8
				Points obtenus

c. Outre les initiatives populaires, le système politique suisse connaît, au niveau fédéral, le référendum obligatoire et le référendum facultatif. Décrivez la différence entre le référendum facultatif et le référendum obligatoire. Vous obtenez 1 point pour une réponse correcte.

- Dans le cas du référendum obligatoire, une votation populaire doit être organisée dans tous les cas, par exemple pour les modifications constitutionnelles. Dans le cas du référendum facultatif, une votation populaire n'a lieu que sur demande d'un nombre minimum de citoyens (50'000 signatures dans un délai de 100 jours) ou sur demande des cantons (au moins 8).

Indications de correction

- Il n'est pas nécessaire que le nombre de signatures, de cantons et de jours soit mentionné pour obtenir un point. Le fait de mentionner des chiffres erronés donne 0 point.

d. Pour exercer une influence politique au niveau cantonal, les parlementaires disposent d'autres instruments. Complétez la liste ci-dessous par la description des instruments parlementaires. Pour chaque description correcte, vous obtenez 1 point, soit 2 points au total.

Instrument	Description
Initiative parlementaire	Les parlementaires proposent un projet d'acte ou les grandes lignes d'un tel acte.
Motion	Les parlementaires chargent l'exécutif (p. ex. le Conseil d'Etat) de présenter un projet d'acte législatif ou de prendre une mesure.

Indications de correction

Répertoire 15

Points

1

1

1

T 3

Points
obtenus